

Commune de NUILLÉ SUR VICOIN



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2025-2028



Sommaire

1. Informations administratives de l'organisateur	3
2. Diagnostic de territoire	4
2.1 Carte d'identité de la commune	4
2.2 Périmètre et public du PEDT	4
2.3 Etat des lieux des services enfance-jeunesse sur la commune	6
2.3.1 La petite enfance	6
2.3.2 L'enfance jeunesse.....	7
2.3.3 Les associations.....	9
3. Les valeurs éducatives du Projet Educatif de Territoire	10
3.1 Les objectifs généraux et les critères de réussite.....	10
3.1.1 Construire une cohérence éducative	10
3.1.2 Rendre autonome en impliquant et en favorisant l'expression et la participation des enfants et des jeunes	11
3.1.3 S'ouvrir au monde et y être attentif (à soi et au monde)	12
3.1.4 Proposer des aménagements sécurisants et cohérents avec le projet éducatif.....	13
4. Le projet Educatif de Territoire en action	14
4.1 L'organisation de la semaine scolaire	14
4.2 Les mercredis après-midis.....	14
4.3 L'organisation des temps périscolaires.....	15
4.3.1 L'accueil du matin et du soir.....	16
4.3.2 Les Temps d'Activités Périscolaires	16
4.3.3 La pause méridienne et la restauration scolaire	17
4.3.4 Les vacances scolaires	17
4.4 L'Espace Jeunes	18
4.4.1 Les modalités d'ouvertures et d'accueil	18
4.4.2 Le dispositif « Argent de Poche »	19
4.5 Modalités d'accueil des enfants en situation d'handicap.....	19
4.6 Les modalités d'évaluation	20

1. Informations administratives de l'organisateur

Date de présentation du projet : 26/11/2024

Collectivité territoriale : Commune de NUILLE SUR VICOIN

Maire : Mickaël MARQUET

Nom du correspondant : GAUDRE Aurélien

Fonction : Coordinateur Enfance-Jeunesse

Adresse : Mairie de NUILLE SUR VICOIN, 28 rue de la Mairie 53970 NUILLE SUR VICOIN

Téléphone : 02 43 98 39 22 – 02 43 98 98 07

Adresse électronique : alm.nuille@orange.fr

2. Diagnostic de territoire

2.1 Carte d'identité de la commune



La commune de NUILLE SUR VICOIN est située en Mayenne et fait partie des communes qui composent la communauté communes de Laval Agglomération. Le territoire accueille aujourd'hui près de 1220 habitants au cœur d'un cadre de vie exceptionnel.

2.2 Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné : NUILLE SUR VICOIN – 53970

Public concerné : Enfants de la commune âgés de **0 à 16 ans**

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concerné : Groupe scolaire
L'école maternelle et primaire Victor Hugo et l'école Notre dame

Périodes concernées par le PEDT : semaines scolaires, vacances scolaires et activités extrascolaires

Existence de dispositifs : CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) puis PEDT 2019-2022

En 2005, les élus ont eu la volonté d'élaborer une véritable politique d'accueil des enfants sur le territoire de la Commune. Il est apparu important de structurer et rendre cohérentes les différentes actions en faveur de l'enfance et la jeunesse.

La Commune de NUILLÉ SUR VICOIN a la compétence péri et extra-scolaire sur son territoire.

L'intérêt du projet éducatif :

Le temps libre des enfants et des jeunes constitue un espace éducatif complémentaire de la vie familiale et de l'école.

Dans la mesure où l'enfant peut s'investir dans des projets individuels et collectifs sur son temps libre, il pourra réinvestir les compétences acquises. Dans ce contexte éducatif, la famille, l'école et les acteurs du temps libre collaborent pour la construction de l'enfant et

du jeune en tant qu'individu et favorisent son épanouissement social.

Le PEDT prend en compte les différents temps d'accueil des enfants sur l'année, que ce soit sur les temps scolaire, périscolaires, ou sur les périodes de vacances scolaires.

Le projet éducatif de territoire permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Il visera à dynamiser la vie associative, culturelle, sportive et citoyenne du territoire et favoriser le développement des loisirs pour tous et contribuer au partage de valeurs communes et partagées.

Cette démarche de projet est évolutive et évaluable. Elle constitue un engagement contractuel pour 4 ans.

2.3 Etat des lieux des services enfance-jeunesse sur la commune

2.3.1 La petite enfance

Le RPE (Relais Petite Enfance)

Le **Relais Petite Enfance** est un lieu d'informations qui favorise la communication entre parents, assistantes maternelles et enfants, tout en leur apportant individuellement des réponses à leurs attentes.

Pour les parents et futurs parents : c'est un lieu d'informations sur les modes d'accueil. Le relais aide à la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) et donne les informations administratives nécessaires à l'établissement d'un contrat de travail ; il répond également aux questions tout au long du contrat.

Pour les assistants(e)s maternel(le)s : c'est un lieu d'écoute, d'échanges, de rencontres et d'accompagnement dans leur quotidien professionnel.

Pour les enfants : C'est l'occasion d'assister à des matinées d'éveil, découverte et jeux libres, (comptines, musiques, motricité, lectures...) accompagnés de leur assistante maternelle.

Le relais propose une mise en relation avec les parents à la recherche d'une assistante maternelle, des informations actualisées sur la profession d'assistante maternelle, des rencontres avec d'autres professionnelles, une sensibilisation à l'éveil des jeunes enfants à travers des ateliers.

Tout au long de l'année, des projets sont menés avec les enfants afin de favoriser la socialisation en suscitant l'émergence d'actions à l'initiative des assistantes maternelles.

Le RAM est intercommunal, il regroupe les communes d'Ahuillé, Montigné le Brillant et Nuillé sur Vicoin.

Un temps d'animation (atelier gratuit) ouvert aux enfants, assistantes maternelles et parents a lieu le lundi des semaines impaires de 9h00 à 11h00 dans les locaux de l'espace scolaire sur la Commune de Nuillé sur Vicoin. Des temps d'information ont lieu les après-midi des lundi-mardi-jeudi et vendredi sur rendez-vous avec l'animatrice.

2.3.2 L'enfance jeunesse

2.3.2.1 Les deux écoles

On comptabilise 2 écoles sur la commune de NUILLE SUR VICOIN

L'école maternelle et primaire publique Victor Hugo

Effectif total (chiffres septembre 2024) : **88 élèves**

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
1	13	7	9	13	13	13	11	8

Effectif total (chiffres septembre 2024) : **46 élèves**

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
0	5	7	4	6	1	11	8	4

Des enfants rentrent à l'école en janvier en Toutes Petites Sections. Environ 7 à 8 enfants par an sur l'ensemble des écoles.

Evolution des effectifs scolaires :

		2017/2018	2018/2019	2019/2020	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Ecole Victor Hugo	Maternelle	35	31	35	40	34	31
	Primaire	72	68	64	61	53	52
	TOTAL	107	99	99	101	87	83
Ecole Notre Dame	Maternelle	24	25	21	28	17	23
	Primaire	32	38	37	34	40	29
	TOTAL	56	63	58	62	57	52

Effectifs connus au jour de rentrée de l'année de référence.

2.3.2.2 Le service enfance jeunesse

Le service enfance jeunesse s'occupe de la gestion

- **des accueils périscolaires** avant ou après l'école, des **TAPS** et du mercredi pour les 3-11 ans, ainsi que le mercredi après-midi et certains vendredis soirs pour les 12-16 ans (ouverture en 2023 d'un espace jeunes)
- et de **la pause méridienne** et restaurant scolaire
- **des accueils de loisirs extrascolaires** des 3-11 ans (vacances scolaires) ainsi que des 12-16 ans

(vacances scolaires).

L'équipe permanente à l'année des services de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse est composée de :

- 1 coordinateur enfance jeunesse, directeur accueil de loisirs périscolaire
- 1 animatrice Relais petite enfance
- 1 directrice accueil de loisirs enfance
- 1 directrice accueil de loisirs ados
- 2 animatrices diplômées BAFA
- 2 ATSEM diplômées CAP petite enfance
- 2 agents techniques non diplômés encadrant de la pause méridienne
- 1 cuisinier
- Des animateurs vacataires pendant les vacances scolaires
- Des stagiaires (Bac pro Sapaat, Bac pro animation, BAFA, BPJEPS)

Des temps de concertation, d'organisation et de coordination de l'équipe sont indispensables. La coordination des différentes actions enfance-jeunesse est assurée par la coordinatrice.

En dehors de ces structures d'accueil, la commune organise des chantiers citoyens argent de poche en lien avec Laval Agglomération, permettant aux jeunes bénéficiaires de participer à la vie de leur territoire tout en améliorant leur environnement.

La Municipalité s'implique également sur le temps scolaire de l'enfant. Un lien entre les établissements scolaires et la Municipalité est assuré par l'animateur coordinateur.

Enfin, la Commune soutient aussi les associations du territoire qui contribuent au dynamisme de la Commune et à l'action éducative des enfants et jeunes dans le domaine du sport ou culturel.

Pour répondre à tout cela, malgré le contexte de recrutements parfois difficile, la municipalité propose régulièrement aux agents des formations individuelles ou collectives (en lien essentiellement avec le CNFPT) afin de professionnaliser les équipes.

En effet, par la formation, la municipalité essaie de répondre au mieux aux attentes de la population mais également aux attentes des professionnels, pour faire évoluer leurs pratiques et acquérir de nouvelles compétences.

2.3.3 Les associations

Le projet éducatif doit s'articuler et s'appuyer sur les structures et associations de la commune. De même, celles-ci, bien que libres de leurs orientations, doivent pouvoir proposer des actions s'inscrivant dans la cohérence du projet éducatif afin de garantir une complémentarité et une efficacité des actions auprès de l'enfance et la jeunesse.

La Municipalité apporte un soutien financier (versement de subventions) et matériel (mise à disposition de locaux municipaux) aux associations de la Commune. Celles-ci contribuent au dynamisme de la Commune et à l'action éducative en direction des enfants, que ce soit dans le domaine sportif ou culturel favorisant l'épanouissement, l'apprentissage à la vie en société et le développement des capacités de chacun en dehors du temps scolaire et périscolaire.

De la communication et des temps d'échanges sont donc nécessaires pour une bonne cohésion et l'entente de tous sur le territoire.

Les associations de la Commune :

- Comité de jumelage
- Nuillé en forme (éveil sportif, remise en forme)
- Société de pêche
- Nuillé sport (Football)
- Nuillé Tennis de table
- Nuillé PRO-jets
- Troupe théâtrale « Tournesol »
- Troupe théâtrale « 0-100 »
- Jourdin Compétition
- Les Amis de l'Eglise
- ADMR
- Amicale des anciens élèves de l'école publique
- APEL de l'école Notre Dame

D'autres partenariats avec des intervenants et/ou associations extérieures à la commune peuvent et pourront être développés selon les besoins et les cohérences des projets.

3. Les valeurs éducatives du Projet Educatif de Territoire

3.1 Les objectifs généraux et les critères de réussite

3.1.1 Construire une cohérence éducative

3.1.1.1 Améliorer la communication et les échanges au sein de la communauté éducative

- Développer la Commission « éducative » (Ecoles, animateurs-rices, élu.es et y associer les parents, enfants ou jeunes) : question autour de l'organisation et du fonctionnement
- Maintenir les conseils d'école, les commissions enfance/jeunesse, les commissions restauration parents et enfants.
- Poursuivre le prêt de jeux entre les écoles et les structures communales (comme cela existe avec la bibliothèque)

Critères de réussite :

- *Efficience des commissions existantes (nombres de commissions opérationnelles, nombre de réunions et activités ou actions qui en découlent)*
- *Bonne qualité de la circulation des informations et pratiques harmonisées (points d'étape, diminution des difficultés organisationnelles et de transition)*

3.1.1.2 Former et informer, soutenir la communauté éducative

- Créer des cafés parents – des questionnaires de satisfaction – sondages
- Poursuivre la formation des professionnels de l'éducation
- Organiser des débats et conférences en transversalité avec l'ensemble des professionnels et y inclure familles, enfants et jeunes.

Critères de réussites :

- *Mobilisation des adultes sur les temps proposés (niveau et qualité)*
- *Nombre de formations et thématiques identifiées*
- *Meilleure gestion ou non des problématiques repérées (violence physique ou/et verbale, harcèlement, inclusion etc...)*

3.1.2 Rendre autonome en impliquant et en favorisant l'expression et la participation des enfants et des jeunes

3.1.2.1 Créer des instances de choix et de décisions

- Laisser aux enfants le choix des TAP (choix sur proposition de l'équipe ou co-construction du programme avec les enfants – projet par thèmes)
- Créer un conseil d'enfants ou de jeunes au sein de la commune
- Intégrer les enfants dans la commission restaurant scolaire
- Créer des conseils de classes inter-élèves
- Elire les délégué(e)s de classe par le suffrage universel direct
- Promouvoir le vote comme pour les romans, les choix ou les avis
- Mettre en place, maintenir ou multiplier les cafés-philo autour de thème plus approfondis (loi, liberté, écologie)

Critères de réussite :

- *Nombres d'instances créées et niveau de participation*
- *Evaluer la capacité de proposition et de décision (nombres de projets réalisés par les enfants ou initiés de leur part)*
- *Evaluer le degré de facilitation de l'expression et de la capacité des enfants à écouter et argumenter (qualité des échanges, prises de parole, espaces dédiés)*

3.1.2.2 Accompagner les enfants/jeunes dans leurs projets et développer leur autonomie

- Accompagner les enfants à mener des projets du début à la fin
- Créer un temps « J'invente » pour décrire, verbaliser et présenter des projets
- Créer un self pour les primaires qui vont bientôt au collège
- Créer des temps « autonome » dans la journée

Critères de réussite :

- *Nombre de projets portés et initiés par les jeunes ou enfants (nombres de propositions, de projets et d'enfants)*
- *Evaluer les niveaux d'accompagnement et l'autonomie dans les conduites des projets*
- *Degré d'acquisition de la méthodologie de projet (feuilles de route, automatismes...)*

3.1.2.3 Permettre aux enfants et aux jeunes de se responsabiliser

- Construire une charte avec les enfants et les jeunes sur la vie en collectivité et discuter ensemble des règles de vie dans les différentes structures
- Responsabiliser les élèves dans l'organisation des différents temps de la journée (accueils, écoles, restauration, chef.fe de tables, distribution etc...)
- Se former à la résolution des conflits (formations, langage adapté, discipline positive, reformulation des messages – « messages clairs »)
- Promouvoir le passage des permis piétons, vélos, internet

Critères de réussite :

- *Evaluer la diminution du nombre de conflits et d'une meilleure capacité des enfants à gérer ou régler les conflits (voir le nombre de sollicitations des adultes)*
- *Degré d'amélioration des comportements au quotidien lors des déplacements, de l'usage d'internet*
- *Retours des parents et observations des professionnel.le.s*

3.1.3 S'ouvrir au monde et y être attentif (à soi et au monde)

3.1.3.1 S'appuyer sur les ressources du territoire

- Organiser des temps d'échanges avec d'autres communes - intercentres
- Accompagner les enfants vers des activités extérieures après la classe
- Organiser des ateliers intergénérationnels
- Organiser des ateliers sportifs – faire intervenir des éducateurs sportifs sur les temps scolaires et périscolaires)
- Mettre en place des temps de partages avec les associations (ESAT, bibliothèque, accueil)
- Faire du lien avec la bibliothèque
- Développer les partenariats associatifs sur la commune

Critères de réussite :

- *Evaluer la connaissance du territoire, des acteurs et de ses ressources*
- *Nombres de séances proposées avec les associations*
- *Nombre d'action menées en coopération avec les acteurs du territoire (qualités et durées)*

3.1.3.2 Développer son engagement et ses pratiques écologiques

- Créer un pédibus
- Apprendre à rouler à vélo (permis vélo)
- Organiser des actions zéro déchet
- Mettre en place des activités autour de la prévention sur l'utilisation de l'eau
- Sensibiliser sur les biens communs (respect de la nature, du matériel...)
- Veiller à la saisonnalité des repas du restaurant scolaire – pesée des aliments

Critères de réussite :

- *Evaluer l'amélioration de la conscience et des habitudes vertueuses vis-à-vis de l'environnement*
- o *De la part des enfants : (évolution des habitudes, prise d'initiatives, vigilance accrue sur les petits gestes du quotidien)*
- o *De la part de la collectivité : (nombre de correspondance avec les attendus de la loi Egalim, nombre et qualité des interventions en lien avec l'écologie (gestion des déchets, consommations) et expositions organisées)*
- o *De la part des familles : participation aux évènements liés à la thématique*
- *Evaluer la connaissance et la prise en compte des biens communs (diminution des incivilités, prise de conscience du service public et du bien public)*

3.1.4 Proposer des aménagements sécurisants et cohérents avec le projet éducatif

- Mettre en place des personnes physiques pour aider les enfants à traverser un grand axe pour sécuriser l'accès aux écoles)
- Créer des panneaux de circulation
- Poursuivre les aménagements des espaces périscolaires (intérieurs comme extérieurs)
- Poursuivre la création du local jeunes – proposer une ouverture sur des heures libres (comme à la Bazouge des Alleux) en autonomie

Critères de réussite :

- *Degré d'augmentation du sentiment de sécurité routiers/piétons pour les enfants et familles (nombre de familles ou d'enfants ayant changé leurs habitudes de déplacements, nombres d'enfants autonomes pour les trajets, sentiments des enfants)*
- *Meilleure autonomie des enfants (en fonction de la sollicitation auprès des adultes, satisfaction des enfants quant aux espaces proposés)*
- *Qualité des propositions et adaptation au public (niveau de qualité de fréquentation de l'espace jeunes par exemple)*

4. Le Projet Educatif De Territoire en action

4.1 L'organisation de la semaine scolaire

L'école maternelle et primaire publique Victor Hugo

Le rythme de l'école publique est à 4 jours et demi.

Rue le Tourneurs du Val
53970 NUILLÉ SUR VICOIN
Direction : Rozenn DHAENE

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8h45 à 11h45 et l'après-midi de 13h45 à 16h00. Le mercredi de 9h00 à 12h00.

L'école maternelle et primaire privée Notre Dame

Le rythme de l'école privée est à 4 jours.

Rue le Tourneurs du Val
53970 NUILLÉ SUR VICOIN
Direction : Stéphanie Paillard

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8h40 à 11h50 et l'après-midi de 13h45 à 16h50.

Pour les accueils périscolaires (du matin comme du soir), pour la restauration scolaire ainsi que pour les vacances, la municipalité détient ses propres bâtiments.

L'ALSH est situé 5 rue la Martinière à NUILLE SUR VICOIN.

4.2 Les mercredis après-midis

La structure est ouverte tous les mercredis des semaines dites scolaires, de 13h30 à 18h45, après le service de restauration.

L'enfant a la possibilité de se rendre à des activités extrascolaires (sportives, culturelles...) auxquelles il est inscrit, et de ce fait il lui est possible de partir de la structure quelle que soit l'heure.

L'inscription se fait soit à l'année soit de manière aléatoire. L'inscription et/ou annulation est

possible jusqu'à la veille avant 10h30 via l'Espace Familles. C'est un service payant.

Le mercredi est un moment important de la semaine, avec un temps d'accueil conséquent des enfants et propice à la mise en place de projets. Ce temps est essentiel et nécessite des temps de préparation et d'organisation des équipes pour coordonner au mieux ces après-midis. Les deux ou trois animateurs.rices accordent une place importante à la préparation, à la mise en place d'activités et à l'évaluation qui en découle. Un projet d'animation est écrit à l'année par l'équipe.

Les objectifs des mercredis après-midis :

- *Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie en collectivité en identifiant clairement des règles de vie.*
- *Proposer des activités construites et structurées à partir d'un projet auquel les enfants peuvent adhérer sans en avoir l'obligation.*
- *Rester ouvert aux envies, attentes et besoins de l'enfant afin de respecter son rythme. L'enfant doit pouvoir vivre le moment comme un plaisir et répondant à un choix.*

4.3 L'organisation des temps périscolaires

Pour l'organisation des temps périscolaires, la municipalité accorde une place importante à la préparation et aux réunions d'équipes.

- En début d'année scolaire, un temps de rencontres est organisé entre tous les acteurs de l'enfance et la jeunesse (Elu(e)s, enseignant(e)s, ATSEM, animateurs.rices, coordinateur, personnels de restauration) afin de discuter des projets de chacun et de l'organisation. C'est un des rares moments où tout le monde se rencontre, afin de lancer le début d'année.
- Chaque semaine, des animateurs ont des temps de préparation dans leurs emplois du temps, pour les TAP, les temps d'accueils ou encore l'accueil de loisirs. En lien avec la directrice du centre de loisirs, elle coordonne ces temps de préparation afin de les optimiser et veille à leur bon déroulement.
- Une fois tous les quinze jours, le coordinateur enfance/jeunesse réunit l'équipe périscolaire en soirée pour une réunion périscolaire qui a pour but d'organiser, préparer et évaluer les projets d'animation et fédérer l'équipe. Il fait également le lien entre les équipes, les enfants, les familles, les enseignants et les élus.

4.3.1 L'accueil du matin et du soir

Il n'y a pas d'inscriptions préalables pour l'accueil du matin. Seule l'inscription pour l'accueil du soir et l'étude est obligatoire. En effet, le goûter est servi aux enfants présents sur ces 2 temps, un effectif doit donc pouvoir être connu dans un souci d'organisation.

L'inscription se fait soit à l'année soit de manière aléatoire. L'inscription et/ou annulation est possible jusqu'à la veille avant 10h30 via l'Espace Familles. A la rentrée de septembre 2024, la municipalité a fait le choix de changer d'espace citoyen, passant de Concerto à Berger Levrault. L'accueil périscolaire est ouvert le matin de 7h30 à 8h35 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le mercredi matin, l'accueil périscolaire est ouvert de 7h30 à 8h50, et de 12h00 à 12h30. L'accueil du soir a lieu de 17h00 à 18h45 dans les locaux de l'accueil de loisirs, tout comme le matin. Un trajet est ensuite organisé par les équipes jusqu'aux écoles. C'est une chance d'avoir un lieu regroupant l'ensemble des établissements pouvant accueillir des enfants/jeunes (écoles, ALSH, espace Jeunes, Bibilothèques)

4.3.2 Les Temps d'Activités Périscolaires

Lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2013, la Commune de NUILLÉ SUR VICOIN a décidé de placer la 5^{ème} matinée de temps scolaire le mercredi matin. Les activités périscolaires ont été organisées tous les après-midis à la fin du temps de classe de 16h00 à 17h00.

En 2018, la Municipalité a fait le choix de conserver le rythme scolaire sur 4,5 jours. L'école privée a fait le choix de passer à 4 jours en 2021.

Activités types proposées dans le cadre des TAP :

- Activités sportives : découverte de sport, renouvellement de séances permettant aux enfants sur le long terme de maîtriser les règles – activités proposées aux maternelles/primaires
- Jeux collectifs : découverte de nouveaux jeux, proposition de jeux connus - activités proposées aux maternelles/primaires
- Ateliers manuels : initiation, découverte de techniques créatives adaptées aux âges des enfants - activités proposées aux maternelles/primaires
- Ateliers culinaires : découverte de la cuisine, des saveurs, perfectionner des techniques, le vocabulaire – ateliers proposés aux maternelles/primaires
- Ateliers autour du livre : éveiller le goût à la lecture, développer l'imaginaire, enrichir le vocabulaire – ateliers adaptés aux enfants de maternelle/primaire
- Ateliers culturels : initiation à la musique, découverte d'instruments, initiation à la danse – proposés aux enfants de maternelle/primaire

Les modalités :

Les TAP ont lieu les lundi-mardi-jeudi-vendredi de 16h00 à 17h00.

Dans un souci de qualité et d'intérêt dans les propositions d'ateliers, la décision de mettre en place les temps d'activités périscolaires sur une heure a été prise, prenant en compte le temps nécessaire aux équipes encadrantes d'aller chercher les enfants dans les établissements scolaires et de les emmener sur les lieux des ateliers. De plus, pour l'intérêt de l'atelier, aucun départ pendant la séance n'est possible (hormis rendez-vous médical ou cas exceptionnels)

Les Temps d'Activités Périscolaires se déroulent dans les locaux de l'accueil de loisirs, ou dans la salle de motricité de l'espace scolaire ou dans la salle de sports.

L'inscription se fait soit à l'année soit de manière aléatoire. L'inscription et/ou annulation est possible jusqu'à la veille avant 10h30 via l'Espace Familles. C'est un service payant.

Le planning d'activités est visible à l'accueil de loisirs mais aussi sur l'Espace Familles.

Les enfants choisissent leur activité à l'avance entre les 2 propositions faites directement dans les locaux de l'accueil de loisirs/périscolaire. Un projet d'activités est réalisé à l'année.

4.3.3 La pause méridienne et la restauration scolaire

La pause méridienne a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h45 à 13h45. Deux services sont organisés : le 1^{er} est composé des enfants de maternelle et de CP, CE1, puis le second des CE2, CM1 et CM2. Le repas et la pause méridienne ont lieu dans les locaux de l'accueil de loisirs réunissant les salles d'activités, une cour fermée, la bibliothèque municipale, la cuisine et les salles de restauration.

L'inscription se fait soit à l'année soit de manière aléatoire. L'inscription et/ou annulation est possible jusqu'à la veille avant 10h30 via l'Espace Familles. C'est un service payant.

4.3.4 Les vacances scolaires

L'accueil de loisirs est ouvert pendant les petites et grandes vacances (sur la période estivale : en juillet et la dernière semaine d'août qui précède la rentrée scolaire).

Dans l'intérêt du projet d'animation et afin de garantir le bon fonctionnement de l'ALSH, les enfants ne peuvent être récupérés qu'à l'issue de la journée. Les départs anticipés en dehors des heures d'accueil ne sont pas autorisés.

Les plaquettes d'information des services sont consultables sur l'Espace Familles. Un mail est adressé à toutes les familles une quinzaine de jours avant les vacances scolaires pour les informer de la sortie des plaquettes et de l'ouverture des inscriptions.

L'inscription se fait via l'Espace Familles. L'inscription et/ou annulation est possible jusqu'à la veille avant 10h30. C'est un service payant.

4.4 L'Espace Jeunes

4.4.1 Les modalités d'ouverture et d'accueil

L'espace jeunes se situe au 5 rue de la Martinière.

L'espace Jeunes est destiné à l'accueil de jeunes âgés de 12 ans (ou à partir de la 6^{ème}) à 16 ans. Il se fait dans un local mis à disposition de la marie, à côté de l'ALSH.

C'est avant tout un lieu de socialisation ayant comme enjeu de mettre en place des animations éducatives en direction des jeunes. Son fonctionnement repose sur un accueil au quotidien et sur la mise en place de projets de loisirs éducatifs pour des jeunes.

Cet espace doit être un lieu convivial où les jeunes peuvent venir discuter mais aussi pratiquer des activités diverses et variées. Ce lieu donne aussi la possibilité aux jeunes de s'impliquer dans la construction de projets afin de réaliser des loisirs jusque-là inaccessibles. Il doit servir de repère et de lieu sociabilisant. Le rôle de l'équipe pédagogique est de veiller à l'épanouissement de chacun et de répondre aux attentes des jeunes. Elle doit aussi faire respecter le cadre et les règles mis en place sur la structure.

L'espace jeunes se veut être un lieu où la mixité est développée (mixité des sexes, sociales, des origines et humaine). La démarche principale de l'équipe pédagogique est de mettre en place des loisirs éducatifs en direction du public ciblé.

L'espace jeunes utilise également les salles et terrains municipaux : la bibliothèque municipale, salle de motricité et cour avec panier basket située dans l'espace scolaire de l'école publique, le city stade, la salle de sport, le terrain de foot, le terrain de tennis clos.

Ouvert toute l'année pendant la période scolaire, les mercredis et un vendredi soir par mois. Concernant les vacances scolaires il y a des fermetures annuelles de 3 semaines en août et 1 semaine lors des vacances scolaires de Noël.

Les modalités d'inscription les mercredis et vendredis soir pendant les périodes scolaires se font soit directement au local, soit par téléphone au 06 17 90 45 35

Pendant les vacances scolaires l'inscription est dématérialisée. Chaque famille dispose d'un identifiant afin d'accéder à l'Espace Famille. Mis à part pour les sorties où l'inscription se fait par téléphone car les places sont limitées.

Les horaires d'ouvertures

Hors vacances scolaires :

- Mercredi après-midi : De 14h30 à 17h30
- Vendredi soir : Horaires variables selon les événements (environ une fois par mois)

Pendant les vacances scolaires :

- Journée : De 10 à 18h
- Soirée : De 19h à 22h

4.4.2 Le dispositif « Argent de Poche »

La Commune adhère au dispositif Argent de poche porté par le Contrat de Ville de Laval Agglomération. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux jeunes, âgées de 16 à 17 ans, de gagner un peu d'argent en effectuant des petits chantiers de proximité qui participent à l'amélioration de leur cadre de vie. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une indemnité.

Dans cette démarche participative et citoyenne, l'objectif est de responsabiliser les adolescents. C'est également une première approche du monde du travail. Au contact des techniciens de la commune (espaces verts, peinture...) ils découvrent des métiers, des compétences. Il y a une transmission des savoirs.

4.5 Modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

Le droit à l'éducation pour tous, quel que soit la situation de l'enfant, est un droit fondamental du projet éducatif national décliné dans le projet éducatif territorial. L'école se veut être un espace d'égalité pour tous. Chaque école a vocation à accueillir tous les enfants de milieux divers. C'est pour cela que nombreuses actions ont été mises en place par la commune afin de favoriser l'accueil des enfants en situation d'handicap. Afin de venir en aide aux parents qui rencontrent encore des difficultés à intégrer leurs enfants au sein des établissements scolaires, la ville doit se doter de moyens financiers, humains et matériels adaptés à ces profils d'enfants qui nécessitent une attention particulière, un cadre d'apprentissage adéquat et un personnel suffisamment compétent pour les encadrer. Mais aussi mobiliser davantage de ressources afin de renforcer l'inclusion scolaire de ces enfants semblent être une nécessité du PEDT.

Chaque année, les familles d'enfants porteurs de handicap ou bénéficiant d'un P.A.I sont rencontrés par les «équipes pédagogiques et municipales dans un souci d'accueil qui se veut le plus optimal et rassurant pour l'enfant et sa famille.

4.6 Les modalités d'évaluation

Les animateurs permanents doivent être source de propositions justifiées et en cohérence avec les orientations éducatives. Une évaluation précise des actions permettra de mettre à jour toute adaptation nécessaire à une meilleure efficacité des services.

Le projet éducatif constitue pour l'équipe un cadre de travail évolutif prenant en compte les réalités du terrain ou les priorités définies pour l'année. Les animateurs vacataires doivent veiller également à la cohérence et la pertinence de leurs propositions. Celles-ci devront s'inscrire dans une continuité de la démarche éducative définie.

Une évaluation du PEDT est faite tous les ans, en réunion pluridisciplinaire, en juin, afin d'évaluer les axes de ce projets, ses réussites et les améliorations à apporter. Elle est coordonnée par le coordinateur enfance/jeunesse.

Les équipes d'animation des différents temps péri et extra scolaires se retrouvent régulièrement pour préparer et travailler sur les projets.

15 séances de travail sont prévues tout au long de l'année scolaire pour l'équipe périscolaire. En début de chaque séance de préparation, l'équipe d'animation évalue les actions mises en place :

- Les actions étaient-elles adaptées au niveau des enfants ?
- Ont-elles eu l'impact désiré ?
- Doivent-elles être reconduites ?
- Pourquoi n'ont-elles pas fonctionné auprès des enfants ?
- Peuvent-elles être reconduites, sous une autre forme ?

Des points sur les effectifs sont faits de manière quotidienne puisque l'encadrement est adapté au nombre d'inscrits à chaque activité.

Des temps d'évaluation sont également prévus en fin de chaque période de vacances scolaires afin d'évaluer le projet mené. L'équipe dresse un bilan pour mesurer la qualité et la pertinence des propositions et actions.

Les projets menés avec les enfants sont communiqués aux familles par le biais d'affichage et d'envoi de plaquette.

Enfin, un dialogue avec les familles est nécessaire et important pour pouvoir recueillir le ressenti des enfants et de leurs parents sur les actions menées. Des temps de rencontre (soirées familles...) pourront être mis en place afin de favoriser l'échange et le dialogue.

S'agissant du Relais d'Assistantes Maternelles, dresser un bilan intercommunal de la pertinence des actions devra être nécessaire sans oublier de prendre en compte les demandes et d'identifier les besoins pour établir les projets.

En cas de changements d'organisation majeur, comme un changement de rythmes scolaires, le PEDT sera revu dans ses modalités afin de répondre au mieux aux besoins du territoire.